

A l'attention des étrangers et des personnes n'ayant pas la nationalité visitant la République d'Azerbaïdjan avec le visa.

Sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan les droits et les tâches des étrangers et des personnes n'ayant pas la nationalité se déterminent par le Code de migration. Selon l'article 76 du Code de migration les étrangers et les personnes n'ayant pas la nationalité se trouvant sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan doivent suivre les objectifs d'arrivées au pays déclaré.

Veillez noter que les objectifs d'arrivé à la République d'Azerbaïdjan avec un visa doivent être compatible avec les objectifs du visa. Les voyageurs se rendant en Azerbaïdjan peuvent obtenir le visa selon les objectifs suivants: touristique, culturel, sportif, humanitaire, traitement médical et visite personnelle.

Article 575.1.3 du Code des infractions administratives de la République d'Azerbaïdjan établit la reponsabilité administrative pour les actes de violence des rècles.

En même temps il est recommandé aux étrangers d'obeir ces règles pendant leurs demande de pèrmis de resident temporaire aupres le service des migrations de la République d'Azerbaïdjan.